

Communiqué de presse Paris. le 3 avril 2020

# Traitement orthodontique : les conseils de la FFO pour rester « zen » pendant le confinement

Les autorités imposent à la population française de respecter de façon stricte cette période de confinement en réponse à l'épidémie de Covid 19 qui traverse notre pays. Notre vie quotidienne s'en trouve modifiée : les élèves suivent les cours par internet, les salariés travaillent si possible depuis leur domicile, les sorties sont limitées au strict minimum.

Sur le plan médical, seuls « les consultations et soins ne pouvant être faits à distance et ne pouvant être différés » sont un des motifs de déplacement dérogatoire. En pratique, seules les urgences doivent être vues.

Il n'est donc pas autorisé de se rendre chez son orthodontiste pour le suivi régulier du traitement.

Et pourtant, les enfants comme les adultes portant un appareil se posent beaucoup de questions. La FFO répond aux principales interrogations.

Les réponses aux questions que les patients se posent en cette période

# Report des rendez-vous de suivi : pourquoi ?

Les Conseils de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes et des Médecins ont mis en place une organisation d'urgence :

- Tous les cabinets d'orthodontie sont fermés au public.
- Les orthodontistes assurent personnellement le suivi de leur patientèle par téléphone ou par mail afin que l'organisation d'urgence mise en place soit efficace.

Seules les urgences dentaires importantes (traumatisme, infections, hémorragies) peuvent être reçues par des praticiens d'astreinte.

#### Cette absence de suivi est-elle préjudiciable au traitement orthodontique ?

Cela va essentiellement dépendre de la durée du confinement, de l'étape à laquelle le patient se trouve dans son traitement, et bien sûr de l'intégrité de l'appareil.

Cette période ne devrait pas être suffisamment longue pour être à l'origine de conséquences importantes sur la durée du traitement, ni son résultat.

Selon l'étape de traitement, en cas de questions (par exemple : je n'ai plus d'élastique, que faire ?), il convient de joindre son orthodontiste.

Confinement : peut-on rester en lien avec son praticien ?

Par téléphone, par mail ou par sms, il doit être possible de contacter l'orthodontiste en lui posant des questions. Une réponse rapide permet le plus souvent de rassurer le patient et de lui proposer une conduite à tenir.

Dans certains cas, l'orthodontiste demandera des documents photographiques ou vidéo de la situation, par mail ou via une téléconsultation. Il aidera le patient à gérer son urgence en lui expliquant comment retirer lui-même ou avec l'aide d'un proche la partie blessante de l'appareil et/ou rédigera une prescription. Si l'urgence est grave, le patient sera orienté vers un service d'urgences dentaires.

### Mon appareil est cassé que dois-je faire ?

Lorsqu'un appareil amovible est cassé, le plus souvent l'orthodontiste recommandera l'arrêt du port de l'appareil pour envisager une réparation lorsque les consultations pourront reprendre.

Si un appareil collé sur les dents (une ou plusieurs bagues, attaches) est détérioré ou gênant, l'orthodontiste va pouvoir aider le patient à se débarrasser des éléments qui blessent ou sont mobiles en prenant les précautions de rigueur.

L'important étant de veiller à ne pas encombrer le service d'urgences dentaires qui doit ne gérer que les urgences importantes (infectieuses, traumatiques, douloureuses, ...)

#### Je n'ai plus d'aligneurs, que peut-on faire?

Les traitements réalisés par aligneurs (gouttières transparentes), sont comparables aux traitements réalisés avec d'autres appareils, seul le moyen de traitement est différent. Ils nécessitent un suivi médical qui ne peut pas toujours être réalisé à distance. Il est conseillé de porter les derniers aligneurs seulement la nuit en attendant de revoir son orthodontiste.

#### L'orthodontie Française s'engage dans la lutte contre le covid 19

#### Les orthodontistes, des professionnels de santé en alerte

En tant que professionnels de santé, les orthodontistes s'engagent aux côtés de toute la filière médicale. Tout d'abord en faisant respecter les consignes du « restez chez vous », indispensables à la diminution de la propagation du virus. Ensuite en déchargeant les acteurs de santé qui sont en première ligne des soins urgents de la population. Cela passe par un service de garde efficacement géré, et ensuite par la participation chaque jour plus importante, des professionnels à la réserve sanitaire des hôpitaux ou à la plateforme de surveillance des malades à domicile (COVIDOM).

# La FFO, l'organisation de référence à l'écoute des patients et des professionnels

Par l'intermédiaire de son site internet (www.orthodontie-et-vous.fr) ou de sa page Facebook (Orthodontie et vous), des orthodontistes sont prêts à répondre à toutes les questions que se pose la population.

Des vidéos ou tutoriels sont également disponibles sur ces supports. Ils sont regroupés aussi sur sa chaine YouTube (fforthodontie). Ils sont largement utilisés par les orthodontistes pour aider leurs patients.

# Suivez la FFO sur ses réseaux sociaux :









Orthodontie et vous

@Orthodontieetvous

@FFOrthodontie

Fédération Française d'Orthodontie

#### **Contacts Presse:**



Alexandra Deleuze : a.deleuze@ljcom.net - 01 45 03 56 58 Sabrina Oulmas : s.oulmas@ljcom.net - 01 45 03 50 32